

# DOSSIER DE RÉINSCRIPTION ANNÉE SCOLAIRE 2017 - 2018 LYCÉE PABLO PICASSO



- NOM PRÉNOM :
- Réinscription en classe de :

**Pour valider votre demande, le dossier devra être complété et remis**

Avant le jeudi 06 juillet 2017 à 12h00 dernier délai,  
en mains propres ou par voie postale.

Composition de la famille :

- Père et mère autorité conjointe     Père seul     Mère seule     Autre (foyer, famille d'accueil)

> Les informations complémentaires concernant la situation administrative de l'élève sont à compléter sur la deuxième page du présent dossier. Merci de nous transmettre **vos adresses mail** pour une communication facilitée.

Signatures impératives des 2 parents et / ou du tuteur... et de l'élève :

Père	Mère	Autre (tuteur..)	L'élève

Cadre réservé à l'administration.

RÉINSCRIPTION VALIDÉE - NON VALIDÉE :

Motif : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## **Utilisation du droit à l'image – A compléter dès à présent**

**J'AUTORISE**      ou       **JE N'AUTORISE PAS**

L'utilisation de l'image de notre enfant pour la publication de documents relatifs à des travaux pouvant être effectués dans le contexte du lycée Professionnel Pablo Picasso de Périgueux

**SIGNATURE des parents, ou de l'élève majeur**

**SIGNATURE de l'élève mineur, vu et pris connaissance**

## **Devenir « Parents délégués » – A compléter dès à présent**

Je, soussigné-e M/Mme  dépose ma candidature en tant que parent délégué.

**A ce titre, je suis intéressé-e par :**

**le conseil d'administration**       **le conseil de vie lycéenne**       **le conseil de classe**

Je/Nous ne dépose/ons pas ma/notre candidature

Nous vous recontacterons à la rentrée pour vous communiquer davantage d'informations.

SIGNATURE :

## **Dates de rentrée année scolaire 2017-2018 :**

Lundi 4 Septembre 2017: Rentrée des élèves des 6 classes de 2nde

Mardi 5 Septembre 2017: 2ème journée d'accueil pour les classes de 2nde

Mercredi 6 Septembre 2017: Rentrée des élèves de 1ère et Tle – Début des cours pour les classes de 2nde

# DOSSIER DE RÉINSCRIPTION 2017 - 2018

## CONSTITUTION DU DOSSIER :

- Compléter le présent document.
- La fiche de renseignements « Intendance » ci-jointe (penser à joindre un **RIB**).

### **Documents à imprimer depuis le site "lppicasso.fr" ou sur notre page Facebook ou à récupérer sur place au BVS**

- Le A4 « fiche d'urgence », et le cas échéant la fiche de renseignements médicaux confidentiels.
- La fiche « demande d'inscription à l'internat » (si nécessaire).
- Le bulletin d'adhésion à la Maison des Lycéens. Adhésion de 5 euros. Si besoin, chèque à l'ordre de « la maison des lycéens du LP Picasso » .
- Le bulletin d'adhésion à l'Association Sportive. Adhésion de 10 euros. Si besoin, chèque à l'ordre de « l'association sportive du LP Picasso ». Le tarif sera de 15€ à la rentrée de septembre.
- La fiche d'acceptation d'utilisation de biométrie.

---

### **Documents à fournir**

- Une copie des vaccinations dans le carnet de santé,
- Une copie de la carte vitale du responsable légal ou de l'élève à partir de 16 ans,
- L'attestation d'assurance scolaire,
- Une copie du titre de séjour pour les élèves étrangers (hors UE),
- La copie de la dernière décision du juge aux affaires familiales qui fixe la résidence de l'enfant et précise les modalités d'exercice de l'autorité parentale (en cas de divorce ou de séparation),

---

### **Les documents ci-dessous sont informatifs**

- Les modalités de fonctionnement de « l'infirmerie »
- Le calendrier de rentrée des élèves 2017-2018
- Le règlement intérieur de l'établissement et de l'internat
- La liste des fournitures et manuels scolaires
- Les « Tarifs d'hébergement et bourses »
- La fiche d'information « PFE » ou « PFMP » avec les périodes de stage.
- Note à l'attention du médecin traitant et un exemple type de certificat d'inaptitude à la pratique de l'Education Physique et Sportive

**Il est précisé que la dispense du cours d'EPS n'existe pas, seule une inaptitude partielle ou totale peut être constatée. Aucun élève ne peut être dispensé d'un cours.**

- La fiche d'information sur « l'Espace Parents Pronote 2016 »
- La fiche d'information « Recensement »

## ***Périodes de formation en milieu professionnel – en entreprise***

Madame, Monsieur,

Votre enfant est scolarisé dans une filière professionnelle avec l'obligation de valider la totalité des semaines de stages en entreprises sur ses années de formation au lycée pour obtenir son diplôme.

L'élève et sa famille sont responsables de la recherche de l'entreprise d'accueil. L'équipe pédagogique veille au suivi global de son stage tant sur la recherche que la visite en entreprise.

Lors de son inscription au lycée Pablo Picasso, l'élève s'engage à effectuer la totalité de ces 22 semaines de PFMP en Bac pro et 16 semaines de PFE en CAP, faute de quoi, il ne pourra valider son diplôme.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les plus sincères.

Règlement intérieur LP Picasso :

### *Article V – Information – communication – activités culturelles*

Sous la responsabilité des enseignants, les élèves contribuent activement à leurs recherches d'entreprises et effectuent les démarches pratiques (Les déplacements en entreprises se réalisent en dehors du temps scolaire) L'équipe pédagogique veille à conseiller et préparer les élèves dans leur prospection de lieu de stage en entreprise. Durant le stage l'élève est toujours sous statut scolaire. Les périodes de formation en entreprise sont intégrées à la formation professionnelle et sont donc obligatoires, avec l'obligation d'assiduité pour la validation du diplôme. Le rattrapage en dehors du temps scolaire des périodes manquées ne relevant pas de cas de force majeure est obligatoire. A défaut d'un rattrapage d'une (ou des) période(s) manquée(s) durant les 3 années, la famille ou l'élève majeur peut faire une demande de dérogation à M le Recteur (avec les justificatifs) durant l'année de **terminale**, en cas de refus, l'épreuve n'est pas validée et le diplôme n'est pas délivré. L'élève et ses parents se conforment à la réglementation relative à la convention de stage et notamment à l'annexe financière. Durant la période de stage, si l'élève n'a pas de lieu de stage ou s'il y a eu rupture de son stage, il doit être présent au lycée et pris en charge par le professeur référent pour l'aider à trouver un lieu de stage ou un nouveau lieu de stage en coordination avec le chef de travaux.

Lu et pris connaissance.

Le

Signatures :